

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Un devoir qui s'impose. — Notre Assemblée Générale de 1927.

Informations

Composition du Bureau pour l'exercice 1927-1928. — Nos délégations. — Budget de l'U. A. G. pour l'exercice 1927-1928. — Statuts de la section des sans-filistes de l'U. A. G. — Pour les militaires de carrière.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 10 septembre et du 22 octobre 1927. — Comptes rendus des Assemblées Générales des Groupements régionaux du Nord, de Bordeaux et de Limoges. — Comptes rendus des Assemblées Générales des Sections départementales du Finistère, de la Haute-Garonne, du Maine-et-Loire, de la Seine-Inférieure, du Tarn. — Résultat des élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration. — Avis divers. — Cotisations.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIBUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;
Mme Marthe BRANDÈS;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. COTTIN, notaire honoraire;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss GRACE HARPER;
Miss WINIFRED HOLT;
Mme Léopold KAHN;
Mme Géo KESSLER;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE
Association groupant exclusivement des aveugles de guerre français

ORGANISE UNE

GRANDE SOUSCRIPTION
au profit de sa Caisse d'Entr'aide

Les billets de souscription sont mis dès maintenant à la disposition du public. Ils permettront de participer à une distribution importante de lots tels que :

Deux Voitures Automobiles "PEUGEOT", torpedo 4 places ;

Un Portefeuille de 10.000 francs en obligations ;

Un Piano "Smith", cordes croisées, cadre métal, garanti vingt ans, d'une valeur de 6.000 francs ;

Un Portefeuille de 5.000 francs en obligations ;

Une Salle à Manger, dernier style, à prendre aux "Galeries Barbès" ;

Une superbe Chambre à Coucher, de la maison Henri Dessent, 76, Faubourg Saint-Antoine ;

Cinq Bons de Capitalisation, entièrement libérés (don de l'"Eveil Français") ;

Des Motocyclettes et Bicyclettes, des Appareils de T. S. F., Services de table, Bijoux, Meubles divers, Tableaux, Dessins, Sculptures, Objets d'Art, etc., etc.

Plus de 2.500 autres lots seront offerts également aux généreux souscripteurs.

PRIX DU BILLET : DEUX FRANCS

SOUSCRIRE au profit de la Caisse d'Entr'aide des Aveugles de Guerre, C'EST UN DEVOIR QUI S'IMPOSE !

Notre Assemblée Générale de 1927

L'Assemblée générale de l'U. A. G. s'est tenue, cette année, à Paris, les 4, 5 et 6 novembre, précédant d'une semaine la réunion, à Versailles, des États Généraux de la France meurtrie. Au moment où paraîtront ces lignes, le Congrès des Congrès aura, depuis de nombreux jours, achevé ses travaux et aura élaboré le cahier de revendications des anciens combattants et des victimes de la guerre. Dans notre prochain Bulletin, nous dirons ce que fut le Congrès de Versailles. Nous voulons aujourd'hui parler de notre réunion annuelle et il faut reconnaître, tout de suite, qu'en tous points sa tenue a été impeccable.

Le vendredi 4 novembre, dès 8 heures 30, de nombreux camarades se trouvaient déjà dans la grande salle de notre siège social où la première Commission devait examiner les questions relatives aux pensions, à nos relations extérieures et à la propagande. A la suite d'un exposé très détaillé de Scapini et de Conan, et après quelques précisions fournies à la demande de certains camarades, la Commission approuve sans réserves l'action menée dans ces divers domaines. L'après-midi, les camarades sont encore plus nombreux, et pendant près de quatre heures la deuxième Commission, après avoir entendu l'exposé fait par Bloncourt et par Favret, poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Elle s'occupe notamment du fonctionnement du siège social et des maisons de repos. Le lendemain, samedi, de 9 heures à midi, la deuxième Commission continue ses travaux et liquide son programme: transports, pupilles de la nation, soins gratuits, décorations, questions diverses et projet de budget pour l'exercice 1927-1928. A 3 heures, est ouverte la séance de la Commission plénière chargée de se prononcer sur les différents vœux émis par la première et la deuxième Commission. Notre salle de réunion peut à peine contenir tous les camarades qui sont venus encore plus nombreux que la veille. Le dimanche 6 novembre, c'est à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Richelieu, que se tient l'Assemblée générale. Plus de 200 camarades y assistent. Nous donnerons dans notre Bulletin de janvier le compte rendu *in extenso* de cette séance, ainsi que celui des Commissions qui l'ont précédée. Dès aujourd'hui, cependant, nous communiquons le résultat des élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration.

Le soir, à 20 heures, le banquet que nous avons organisé, eut lieu dans les salons de l'Hôtel Lutétia, sous la présidence de M. Paul Pain-

levé, ancien président du Conseil, ministre de la Guerre. A la table d'honneur, aux côtés de M. le ministre de la Guerre qu'accompagnait son officier d'ordonnance, on remarquait M. Lorrain, chef de Cabinet de M. Louis Marin, ministre des Pensions, qui, à notre très grand regret, n'avait pu se rendre parmi nous ce soir-là, le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, le général Mariaux, gouverneur des Invalides, le commandant Renaud, représentant le général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, M. le sénateur Gallet, M. le député Riccolfi, Mme Béraud-Berger, Miss Tyler, directrice du « Phare de France », Mlle Marguerite Arbel, vice-présidente, et M. de Traversay, président de notre Comité d'action, M. L'Evesque, trésorier de l'U. A. G., nos camarades Ciolan, vice-président de la F. I. D. A. C., Demogé, président de la Fédération des grands invalides, Thierry-Sandre, président de l'Association des Ecrivains combattants, Volvey, secrétaire général du Comité d'Entente, Penquer, trésorier général de l'U. F., Rivolet, secrétaire général de l'U. N. M. R.

Une grande animation, empreinte de la plus franche cordialité, ne cessa de régner pendant tout le repas. Au dessert, Scapini se lève et remercie M. le Ministre de la Guerre, ainsi que toutes les personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence notre fête de famille. En termes précis, qui retiennent l'attention, il montre quelle est la situation toute particulière des aveugles parmi les victimes de la guerre et celle douloureusement angoissante de ceux d'entre nous qui ont subi l'amputation des deux bras. Qu'on pense à toutes ces misères, conclut-il, et qu'on nous permette d'espérer qu'elles seront de plus en plus atténuées ! Notre camarade Ciolan, parlant au nom des millions d'anciens combattants groupés au sein de la F. I. D. A. C., exprime l'émotion qu'il éprouve à se trouver au milieu des plus grandes victimes de la guerre dont les cruelles blessures n'ont pourtant pas abattu le courage. Il admire la solidarité qui unit tous les membres de l'U. A. G. et souligne combien est précieuse la collaboration de notre Groupement à l'action entreprise par toutes les victimes de la guerre pour le maintien de la justice et de la paix internationales. Volvey, qui parle ensuite, constate en termes émouvants, que si, en dépit de nos mutilations, nous ne nous sommes point laissés abattre, c'est assurément, grâce à la présence auprès de nous de celles qui sont nos fidèles compagnes et qui continuent de montrer, dans la paix, les mêmes vertus qui les ont animées pendant la guerre. Il leur rend à toutes le juste hommage de son admiration. M. Lorrain, se faisant l'interprète de M. Louis Marin, assure tous les membres de l'U. A. G. des sentiments de sympathie

toute particulière qu'éprouve à leur égard, M. le Ministre des Pensions. Retenu par des engagements antérieurs, il n'a pu se rendre à notre invitation, mais il est avec nous de cœur et de pensée. La situation des aveugles de guerre a toujours retenu l'attention du ministre, et M. Lorrain annonce que des mesures ont été envisagées pour améliorer bientôt, et d'une façon spéciale, la situation tragique de ceux d'entre nous les plus cruellement atteints : les aveugles bi-manchots. Après les applaudissements qui ont salué cette heureuse nouvelle, M. le Ministre de la Guerre confirme, au nom du gouvernement, la sollicitude à laquelle ont droit ceux qui ont fait le sacrifice de leurs yeux et sont privés de la lumière du jour, si resplendissante et si belle, qui donne à la vie tout son charme. Au nom du Gouvernement actuel, déclare-t-il, et au nom de tous les gouvernements à venir, je prends l'engagement que jamais vos droits légitimes ne seront méconnus.

Pendant tout le repas, la musique du 31^e régiment d'infanterie avait fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire et les applaudissements qui avaient accueilli chacun d'eux redoublèrent lorsque le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, annonça que l'orchestre était encore à notre disposition pour permettre à ceux qui le désiraient, de danser. Il était minuit lorsque les derniers couples cessèrent d'évoluer dans le salon que nous avait offert M. le Directeur de l'Hôtel Lutétia.



INFORMATIONS



Renouvellement du Bureau

Dans sa séance du 19 novembre, le Conseil d'administration a procédé à la désignation des membres du Bureau pour l'année 1927-1928.

Ont été nommés :

Président : Scapini.

Vice-Présidents : Noireaux, Favret, Grillet.

Secrétaire général : Bloncourt.

Trésoriers : L'Evesque, Gaston.

Nos délégations

L'U. A. G. s'est fait représenter par une délégation et le drapeau :

4 septembre, le matin : Cérémonie du Bourdon de Douaumont.

4 septembre, le soir : Cérémonie de Réparation à la Tombe du Soldat Inconnu.

17 et 18 septembre : Verdun, Douaumont, Ossuaire de Douaumont.

19 septembre : Défilé avec la Légion Américaine.

15 octobre, le matin, à Notre-Dame ; l'après-midi, au Panthéon, en l'honneur des Ecrivains morts pendant la guerre.

1^{er} novembre : Une délégation est allée déposer une couronne sur la tombe de Mme Waubert, bienfaitrice de l'U. A. G.

11 novembre : Participation au défilé organisé, le matin, à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice, du rond-point des Champs-Élysées à l'Arc de Triomphe de l'Etoile. L'après-midi du même jour, le drapeau de l'Union a accompagné la délégation représentant notre groupement à l'ouverture des Etats Généraux de la France Meurtrie.

A 18 heures, le 11 novembre, notre drapeau a accompagné également une délégation qui s'est rendue au Tombeau du Soldat Inconnu, où le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris a ranimé la flamme.

Budget pour l'exercice 1927-1928

Recettes.

Cotisations membres adhérents	Fr. 17.400
Bienfaiteurs, donateurs et associés.....	117.000
Subventions	50.875
Intérêts argent placé.....	51.825
Fonds Maisons de Repos Franceville.....	1.000
Intérêts sur Fonds Kahn.....	600
Remboursement des frais du magasin.....	500
Remboursement des frais de séjour Franceville.....	4.500
Remboursement des frais chambres U. A. G.....	1.300
Remboursement prêts pour construction ou achat de maison familiale	50.000
Remboursements prêts exceptionnels.....	10.000
Groupements régionaux	500
Produit net de la tombola.....	180.000
Total.....	Fr. 505.500

Dépenses

Abonnement au téléphone et provision.....	Fr. 1.400
Chauffage, éclairage, eau.....	5.800
Personnel	34.000
Bulletin	28.000
Timbres d'acquit et papier timbré.....	400
Frais correspondance et télégramme.....	4.000
Impôts et assurances (immeuble et personnel).....	7.000
Aménagement et entretien « Maison de l'Aveugle ».....	35.000
Propagande	15.000
Frais de déplacement des administrateurs et des membres de l'Union	15.000
Courses	500
Assemblée générale	7.000
Fournitures de bureau.....	3.500
Bibliothèque, catalogue et journaux.....	1.500
Caisse Fraternelle :	
Allocations naissances	20.000

Allocations veuves et enfants.....	75.000
Secours	9.000
Secours sur Fonds Kahn.....	600
Frais généraux magasin.....	500
Fonctionnement des chambres U. A. G.....	1.300
Franceville : fonctionnement, entretien, surveillance.....	4.500
Franceville : aménagement et réparations.....	20.000
Prêts pour construction ou achat d'une maison familiale..	200.000
Dépenses afférentes à ces prêts.....	5.000
Prêts exceptionnels	10.000
Groupements régionaux (convocations et déplacements des délégués)	500
Cotisations au Comité d'Entente, F. I. D. A. C. et divers..	1.000
Total.....	Fr. 505.500

Section des Sans-Filistes de l'U. A. G.

RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER. — Il est créé, au sein et sous le contrôle de l'Union des Aveugles de Guerre, une section réunissant les sans-filistes de cette Union.

ART. 2. — Cette section a pour but de resserrer les liens de camaraderie existant entre les camarades s'occupant de radiophonie, radio-télégraphie et, en général, de tout ce qui intéresse les diverses branches radio-électriques.

A l'aide des renseignements fournis par tous, cette Section s'efforcera de procurer à ses membres tous détails utiles au fonctionnement de leurs appareils et aux meilleures conditions d'achat de ces appareils ou des accessoires.

ART. 3. — La Section qui, dans ses relations extérieures, portera le titre de Radio-Club des Aveugles de Guerre, Section des sans-filistes de l'U. A. G., sera administrée par un Bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le trésorier général de l'U. A. G. sera, de droit, trésorier de cette Section.

ART. 4. — L'Assemblée générale aura lieu une fois par an, à la date fixée par ce Bureau.

Fauvel, *président* ; Bertrand, *secrétaire général*.

Toute la correspondance relative à la Section des sans-filistes doit être adressée au camarade Bertrand, secrétaire de la Section des sans-filistes, Union des Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu, Paris.

Pour les anciens militaires de carrière, pensionnés de guerre et leurs ayants droit

M. le Ministre des Pensions vient d'adresser aux directeurs de l'Intendance des régions et gouvernements militaires, la circulaire ci-après, qui intéresse seulement nos camarades (invalides ou veuves) qui bénéficient d'une pension mixte aux termes des articles 59 et 60 de la loi du 31 mars 1919 et des modifications qui y ont été apportées par la loi du 14 avril 1924.

Un article de la loi de finances du projet de budget pour l'exercice 1928, prévoit la péréquation générale des pensions de retraites civiles et militaires à compter du 1^{er} janvier 1928. Ce projet est présenté par le Gouvernement et accepté par la Commission des Finances de la Chambre des députés.

La révision générale des pensions ne pourra être effectuée qu'après publication de la loi de finances et des instructions d'application. En raison même du grand nombre des pensions à réviser (environ 200.000, en ce qui concerne les seules pensions militaires), il y a lieu de prévoir qu'elle durera un assez long temps.

En vue de réduire dans toute la mesure du possible les délais qui s'écouleront nécessairement avant que les pensionnés soient mis en possession de leur nouveau certificat d'inscription au Grand Livre de la Dette Publique, il importe de préparer dès maintenant les travaux de révision. Cette nécessité s'impose d'autant plus que le projet de budget de 1928 ne prévoit pas de révision provisoire d'attente par le jeu de coefficients appropriés comme lors de l'application des articles 92 à 94 de la loi du 14 avril 1924.

Or, pour permettre à l'Administration centrale des Pensions de

rechercher les dossiers primitifs et de les classer dès à présent méthodiquement, dans l'ordre même où ils devront être examinés (ordre des âges et des pourcentages d'invalidité), il est indispensable que les intéressés lui fournissent certains renseignements.

Dès réception de la présente circulaire, les sous-intendants départementaux des Pensions devront, en conséquence, par la voie des journaux et par l'intermédiaire de leurs Associations, demander aux pensionnés intéressés, domiciliés dans l'étendue de leur département, de remplir d'urgence leur déclaration, *dont ils trouveront un modèle dans leur sous-intendance, ou qui leur sera adressé sur simple demande faite par eux à cette même sous-intendance.*

La déclaration dont s'agit, devra être produite par les catégories de pensionnés ci-après :

a) Militaires titulaires d'une pension fondée sur la durée des services (pension d'ancienneté, pension proportionnelle, pension mixte des articles 59 et 60 de la loi du 31 mars 1919, pension minimum du dernier alinéa de l'article 47 de la loi du 14 avril 1924) ;

b) Veuves ou orphelins de militaires, titulaires d'une pension réversible fondée sur la durée des services — pension d'ancienneté, pension proportionnelle réversible de la loi du 16 avril 1920, de la loi du 22 juillet 1921 ou de la loi du 14 avril 1924 (article 49) (retraités proportionnels décédés après le 16 avril 1924), pension mixte de l'article 60 de la loi du 31 mars 1919 ou de l'article 51 de la loi du 14 avril 1924, pension minimum de l'article 50 de la loi du 14 avril 1924 ;

c) Assimilés aux militaires bénéficiaires d'une pension à forme militaire fondée sur la durée des services (ouvriers immatriculés des Manufactures d'Armes et des Arsenaux — personnels militaires — ingénieurs et agents techniques des poudres, etc.) ;

d) Veuves ou orphelins (titulaires d'une pension) des assimilés et personnels militaires visés à l'alinéa c) ci-dessus.



Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Angel (Louis), d'Etuz, par Cussey-sur-l'Ognon (Doubs), nous font part de la naissance de leur fils, Raymond, né le 11 septembre 1927.

Notre camarade et Mme Dupuy, d'Albi (Tarn), nous font part de la naissance de leur fils Paul, né le 27 septembre 1927.

Notre camarade et Mme Le Gouar, de Paris, nous font part de la naissance de leur fille, Jacqueline, née le 5 août 1927.

Notre camarade et Mme Le Carret, de Locminé (Morbihan), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Elise, née le 20 septembre 1927.

Notre camarade et Mme Lehouck, de Hondschoote (Nord), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Odette, née le 12 octobre 1927.

Notre camarade et Mme Masson (René), de Plougasnou (Finistère), nous font part de la naissance de leur fille, Monique, née le 29 septembre 1927.

Notre camarade et Mme Baralle, d'Iwuy (Nord), nous font part de la naissance de leur fils, Jean-Baptiste, né le 7 octobre 1927.

Notre camarade et Mme Kerneis, de Daoulas (Finistère), nous font part de la naissance de leur fils, Jean, né le 19 août 1927.

Notre camarade et Mme Martinet, de Belves (Nord), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Denis, né le 7 octobre 1927.

Notre camarade et Mme Augé, des Essarts-de-Chaniers (Charente-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille, Yvette, née le 16 août 1927.

Notre camarade et Mme Baudon, de Valandry (Maine-et-Loire), nous font part de la naissance de leur fille, née le 15 septembre 1927.

Notre camarade et Mme Seebacher, de Fontay (Cher), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, René, né le 14 octobre 1927.

Notre camarade et Mme Ledig (Louis), de Mollkirch (Bas-Rhin),

nous font part de la naissance de leur fille, Marie-Louise, née le 13 octobre 1927.

Notre camarade et Mme Junot (Joseph), de Le Col, commune d'Angan (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fils, Lucien, né le 9 septembre 1927.

Notre camarade et Mme Dupuy (Bernard), de Saint-Plancard, nous font part de la naissance de leur fille, Marie-Thérèse, née le 15 septembre 1927.

Notre camarade et Mme Le Serrec (Yves), de Saint-Briec (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fils, Bernard, né le 21 octobre 1927.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Granger (Jean-Marie), de Neuilly (Seine), nous fait part de son mariage, célébré le 20 septembre 1927.

Notre camarade Passerat (Alexandre), de Laives (Saône-et-Loire), nous fait part du mariage de son fils, célébré le 12 octobre 1927.

Notre camarade Boeri, de Feliceto (Corse), nous fait part du mariage de sa fille, célébré le 11 novembre 1927.

Notre camarade Aubert, du Mans (Sarthe), nous fait part de son mariage, avec Mlle Lucienne Simon, qui a été célébré le 8 octobre, à Equeurdreville (Manche).

Notre camarade Ménager (Fernand), du Bourg-d'Avèze (Sarthe), nous fait part de son mariage, avec Mlle Lucienne Jouselin, qui a été célébré le 22 octobre 1927.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Mas, de Narbonne (Aude), décédé le 28 septembre 1927.

De notre camarade Cachau, de Seignac-Meyrac (Basses-Pyrénées).

De la femme de notre camarade Lelarge (Albert), de Paris, décédée le 19 octobre 1927, à l'âge de quarante-six ans.

De la fille de notre camarade Hassen ben Salem Kraim, de Teboulba (Tunisie), décédée le 26 septembre 1927.

De la fille de notre camarade Le Gouar (Francis), décédée le 27 octobre, à l'âge de deux mois et demi.

De la fille de notre camarade Barralon, de Niotard (Haute-Loire), née et décédée le 12 septembre 1927.

De l'enfant de notre camarade Pavil, de Moras (Seine-et-Marne), né et décédé le 12 octobre 1927.

De la mère de notre camarade Julia, de Millas (Pyrénées-Orientales), décédée le 6 octobre 1928, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Du beau-père de notre camarade Tenière, d'Argentat (Corrèze), décédé le 1^{er} septembre 1927, à l'âge de soixante-douze ans.

Du père de notre camarade Mouchotte, de Dommartin-le-Franc (Haute-Marne), décédé le 17 septembre 1927, à soixante-sept ans.

De la femme de notre camarade Frey (Michel), de Bagnolet (Seine), décédée le 23 octobre 1927, à cinquante-trois ans.

De la belle-mère de notre camarade Vincent (Jules), décédée le 21 octobre 1927.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du 10 SEPTEMBRE 1927

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Noireaux, Favret, Bloncourt, L'Evesque, Bertrand, Bois, Conan, Goubin, Guillam, Lauté, Malgat, Muller, Virot, membres du Conseil ;

Les camarades Lèveau, Saillot ;

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

Excusés : Amblard, Antoine, Arnault, Bardoux, Cabasson, Courteix, Derunder, Fauvel, Izaac, Lagarde, Robert (Maurice).

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Antoine, Bardoux, Izaac ;

A Favret : Amblard, Cabasson, Fauvel, Lagarde, Robert (Maurice) ;

A Bloncourt : Arnault, Courteix.

Ont écrit : Amblard, Antoine, Arnault, Bardoux, Cabasson, Derunder, Fauvel, Izaac, Lagarde, Robert (Maurice), Toudouri.

1° *Lecture du procès-verbal de la dernière séance.*

Lettres des camarades de province.

Adopté à l'unanimité.

2° *Lecture de la situation financière.*

Lettres des camarades de province.

Adoptée à l'unanimité.

3° *Lecture du rapport moral pour l'exercice 1926-1927.*

Lettres des camarades de province.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

4° *Lecture du rapport financier pour l'exercice 1926-1927.*

Lettres des administrateurs de province.

Le Conseil d'administration remercie tous les membres du Bureau de l'activité dont il a fait preuve au cours de l'exercice écoulé.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

5° *Etats généraux de la France Meurtrie.*

Lettres des camarades de province.

Le secrétaire général fait le compte rendu de la séance du Comité général du Congrès des Congrès, au cours de laquelle des modifications ont été apportées au projet de règlement élaboré par les organisateurs.

Lecture est donnée, notamment, de la rédaction nouvelle de l'article 27 du règlement définitif relatif au mode de votation des Associations participantes.

Après quelques réflexions émises par les administrateurs présents, une motion déposée par le Bureau et confirmant l'adhésion de l'U.A.G. au Congrès de Versailles, est adoptée à l'unanimité.

6° *Assemblée générale.*

Le président du Comité d'Action et le trésorier procèdent au tirage au sort pour l'établissement définitif de la liste des candidats, en vue du renouvellement partiel du Conseil d'administration.

La liste est ainsi établie :

Dubois, Malingre, Conan, Satgé, Martin (Paul), Laffargue, Virot, Arnault, Nicolaï, Scapini, Freydinge, Robert (Maurice), Courteix, Lagarde.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est arrêté comme suit :

1° Lecture du rapport moral pour l'exercice 1926-1927 ;

2° Lecture du rapport financier pour l'exercice 1926-1927 ;

3° Rapport des commissaires aux comptes ;

4° Vœux présentés par les Commissions ayant précédé l'Assemblée générale ;

- 5° Vote du budget pour l'exercice 1927-1928 ;
- 6° Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration ;
- 7° Modifications aux statuts et règlement intérieur, s'il y a lieu ;
- 8° Nomination des commissaires aux comptes ;
- 9° Nomination de deux délégués pour la modification éventuelle des statuts sur la demande de l'administration publique ;
- 10° Questions diverses.

Le secrétaire général, d'accord avec les autres membres du Bureau, propose au Conseil de donner, cette année, plus d'éclat aux manifestations qui suivent l'Assemblée générale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et mandat est donné à la Commission de propagande pour la réalisation, avec le Bureau, des projets envisagés.

Deux Commissions seront chargées d'examiner, les 4 et 5 novembre, les questions sur lesquelles l'Assemblée générale aura à se prononcer.

Première Commission : relations extérieures, propagande, pensions ;
Rapporteurs : Scapini, Conan.

Deuxième Commission : Maison de l'Aveugle, Maisons de Repos, Caisse Fraternelle, transports et affaires diverses ;
Rapporteurs : Bloncourt, Favret.

Le Conseil décide que le résultat des études auxquelles aboutira la Commission chargée d'examiner le vœu tendant à la constitution d'une Caisse Mutuelle de Retraite, sera exposé au cours des travaux de la deuxième Commission.

7° *Communication d'une lettre d'un groupe de camarades en séjour à Franceville, relative à l'amélioration du sort des aveugles bi-manchots.*

Lettres des administrateurs de province.

Après une discussion, à laquelle prennent part les administrateurs présents, une motion, déposée par le Bureau et tendant à une intervention, au moment opportun, auprès des pouvoirs compétents pour l'aboutissement de cette revendication justifiée, est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil demande à la Commission des Pensions d'étudier, d'accord avec le Bureau, les moyens à mettre en œuvre pour hâter la solution désirable.

8° *Renouvellement de la Commission de Caisse Fraternelle pour les mois de septembre, octobre, novembre.*

Sont nommés pour faire partie de cette Commission :
Bertrand, Noireaux, Lauté.

9° *Souscription au profit de notre Caisse d'Entr'aide.*

Après l'exposé de la situation actuelle, fait par le secrétaire général en ce qui concerne l'organisation de notre tombola, et après quelques explications de la part de certains administrateurs, le Conseil décide de donner tous pouvoirs à la Commission de Propagande, pour la réalisation, d'accord avec le Bureau, des mesures qui doivent contribuer au plein succès de la souscription projetée.

10° *Questions diverses.*

a) Les candidatures suivantes sont soumises à l'adhésion du Conseil :

Lescalier (Julien), 100 0/0, article 10. Titre définitif ;

Niant (Simon), 100 0/0, article 10. Titre définitif ;

Dollinger (Joseph), 100 0/0, article 10. Titre temporaire ;

Ducrot (Charles), 150 0/0, article 10. Titre provisoire (blessé du Maroc) ;

Mme Haidon, victime civile ;

Soubie (Louis), 100 0/0, article 10. Titre provisoire ;

Werpoort (Louis), 100 0/0, article 10. Titre provisoire ;

Leblanc (Louis), 185 0/0, article 10. Titre définitif.

Admis à l'unanimité.

b) *American Legion.*

Lecture est donnée des invitations qui nous ont été adressées par le Comité de réception de l'American Legion, en vue de notre participation à la parade du 19 septembre et à diverses autres cérémonies.

c) *Inauguration de l'Ossuaire de Douaumont.*

La Fédération Meusienne des Anciens Combattants ayant invité l'U. A. G. à participer à l'inauguration de l'Ossuaire de Douaumont, le dimanche 18 septembre, des délégués représenteront l'Association à cette cérémonie.

d) *C. I. A. M. A. C.*

Communication est faite d'une lettre de la C. I. A. M. A. C. invitant l'U. A. G. à participer à la Conférence de Vienne, les 26, 27 et 28 septembre.

Le Bureau est chargé, par le Conseil, de donner à cette invitation la suite qu'il jugera utile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 15.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration

DU 22 OCTOBRE 1927

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Favret, Grillet, Noireaux, Bloncourt, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Bois, Conan, Courteix, Fauvel, Guillam, Laffargue, Lauté, Malgat, Muller, Nicolai, Virot.

M. de Traversay, président du Comité d'action.

Les camarades Gudefin et Saillot.

Ont écrit : Arnault, Cabasson, Derunder, Goubin, Lagarde, Lallement, Robert (Maurice), Toudouri.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Goubin, Lallement, Toudouri.

A Favret : Cabasson, Robert (Maurice).

A Noireaux : Derunder.

A Laffargue, ou en son absence à Favret : Lagarde.

1° *Lecture du procès-verbal de la dernière séance.*

Adopté à l'unanimité.

2° *Situation financière du mois de septembre 1927.*

Adoptée à l'unanimité.

3° *Projet de budget pour l'exercice 1927-1928.*

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Conan demande que la somme prévue au budget des dépenses, pour les déplacements des administrateurs, soit majorée de façon qu'une indemnité mensuelle de 500 francs soit accordée au président et au secrétaire général. Conan explique que le président et le secrétaire général doivent faire face à des frais très élevés nécessités par les déplacements presque journaliers auxquels ils sont astreints et que l'indemnité qu'il propose est tout à fait justifiée.

Plusieurs administrateurs, entre autres le trésorier, Lauté, Bois, appuient la proposition de Conan.

La somme prévue au budget et fixée à 12.000 francs est portée à 15.000 francs, de l'avis unanime des administrateurs présents.

Pour équilibrer le budget, le Conseil décide de majorer de 3.000 francs la somme prévue au titre « Donateurs, bienfaiteurs et associés ». A la suite de ces modifications, le projet de budget, établi en recettes et en dépenses, est arrêté à la somme de 461.500 francs, et adopté à l'unanimité.

4° *Rapport de la Commission chargée d'étudier le vœu Brusson, tendant à la création d'une Caisse d'assurance mutuelle, en faveur des veuves et orphelins de nos camarades.*

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Lauté, qui avait été l'auteur d'un projet examiné par la Commission, fait part au Conseil de nouvelles suggestions et présente un exposé écrit, dont le trésorier donne lecture au Conseil.

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part tous les administrateurs, et le Conseil décide, sur la proposition du président, que les nouvelles propositions de Lauté seront communiquées à tous les membres du Conseil pour leur permettre de les examiner plus attentivement.

La motion présentée par la Commission, tendant à surseoir provisoirement à la réalisation de la Caisse Mutuelle et à l'attribution, dès le 7 novembre, d'une allocation aux veuves et aux orphelins, fixée à 2.400 francs pour celles-là et à 200 francs pour ceux-ci, est modifiée et le Conseil, à l'unanimité, décide de présenter à l'Assemblée générale un vœu tendant à accorder aux veuves de nos camarades, une allocation de 2.000 francs et une somme de 400 francs par enfant âgé de moins de seize ans. A défaut de veuve, la personne désignée par le camarade, comme bénéficiaire de l'allocation pour décès, recevrait également une somme de 2.000 francs.

5° Le secrétaire général expose, au Conseil, les modifications proposées par la Commission de Franceville et par le Bureau, au règlement régissant nos maisons de repos. Trois articles ont subi une modification : l'article 4, relatif à la composition de logements ; l'article 7, en ce qui concerne les personnes qui doivent accompagner les camarades pendant leur séjour, et l'article 8, quant à l'attribution des logements.

Quelques précisions sont fournies, à la demande de certains administrateurs, notamment à la demande de Fauvel et de Muller, sur l'article premier, qui ne précisait pas que les camarades avaient la faculté de se rendre à Franceville à n'importe quel moment de l'année.

L'article premier subit une modification dans sa rédaction primitive et le Conseil, à l'unanimité, adopte le nouveau projet de règlement qui doit être soumis à la ratification de l'Assemblée générale.

6° *Lecture est donnée d'une lettre de Rochelet demandant au Bureau et au Conseil une augmentation de l'indemnité qui lui est allouée.*

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Sur avis favorable du Bureau, le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder au camarade chargé de la surveillance de nos maisons de repos, une augmentation mensuelle de 50 francs, ce qui porte son indemnité annuelle de 900 à 1.500 francs.

7° Le président suggère au Conseil la création, au sein de l'U. A. G., d'un Comité de Propagande qui aurait des attributions nettement déterminées et qui, composé d'un très petit nombre de personnes, se chargerait, chaque année, d'organiser, au profit de l'Union, une ou deux fêtes, ce qui permettrait une rentrée de fonds régulière et intéressante.

Une acceptation de principe est nécessaire pour que des démarches soient entreprises auprès de personnes susceptibles de nous apporter un concours efficace et, à l'unanimité, le Conseil approuve la création du Comité dont il s'agit.

8° Le secrétaire général communique aux administrateurs le projet de statuts que Fauvel avait été chargé d'élaborer, en vue de la constitution de la Section des sans-filistes, décidée dans une réunion précédente.

Ces statuts prévoyant la désignation d'un président et d'un secrétaire, le trésorier de l'Union étant de droit trésorier de la Section, à l'unanimité, le Conseil désigne Fauvel comme président du Groupe des sans-filistes, et Bertrand comme secrétaire.

Ces camarades devront prendre toutes initiatives pour permettre à cette nouvelle Section de déployer toute son activité.

Le secrétaire général fait le compte rendu de la dernière réunion du Comité général du Congrès des Congrès, à laquelle il a assisté, et fait part aux administrateurs de la désignation dont il a été l'objet de la part de ce Comité, comme rapporteur des questions intéressant les mutilés des yeux.

Il indique que Scapini a été désigné, de son côté, pour donner connaissance à l'Assemblée plénière du Congrès des résolutions qui seraient prises par la Commission de la Paix.

A la demande des administrateurs, le secrétaire général donne quelques renseignements sur le programme de la journée du 13 novembre. Il est décidé que les administrateurs, délégués pour représenter l'U. A. G. aux séances des Commissions, les 11 et 12 novembre, se réuniront avant ces dates pour examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

Le secrétaire général rend compte, qu'en ce qui concerne le rajustement des pensions, le Comité d'Action, dans sa dernière réunion, a

décidé de faire toutes démarches utiles pour que le rajustement ait lieu, non plus au taux de 1,40 sur la base de 1925, mais au taux de 1,40 sur la base de 1919. Ces nouvelles dispositions ont été prises pour faciliter les calculs et éviter d'opérer sur deux années différentes.

Le trésorier communique au Conseil les demandes d'adhésion des camarades :

Reulet (Léon), 100 0/0, article 10. Titre provisoire ;

Fleury (Julien-Charles), 100 0/0, victime civile. Titre définitif.

Leur adhésion est votée à l'unanimité.

Communication est faite également des procès-verbaux des Assemblées générales de nos groupements départementaux et régionaux, qui sont adoptés sans aucune observation.

Le président du Comité d'action est invité, comme les années précédentes, à dépouiller les bulletins de vote reçus pour notre Assemblée générale et pour les élections au Conseil d'administration. Il sera aidé dans sa tâche par les membres du Comité d'Action.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h. 45.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA REGIONALE DU NORD DU 9 OCTOBRE 1927

Le Groupement a tenu sa sixième Assemblée générale, le dimanche 9 octobre, Salle du Conservatoire de Lille.

Trente-six camarades sont présents ; quatre se sont excusés.

La séance est ouverte, à deux heures et demie, sous la présidence de Planquette, entouré des membres de la Commission.

Le président, après avoir remercié la Municipalité de Lille, les membres du Comité de Patronage, donateurs et souscripteurs, constate avec regret que le tiers à peine des membres du Groupement répond, chaque année, à l'appel de leur Commission et semble, de ce fait, se désintéresser de ce qui touche de près ou de loin leur Régionale ; il demande instamment aux camarades, qui assistent régulièrement aux réunions, de faire comprendre aux négligents qu'il est de leur intérêt et de leur devoir de faire tout le possible pour que le mot « Union », titre de notre Association, ne soit pas qu'un vain mot.

Lecture du compte rendu de la cinquième Assemblée générale du procès-verbal de la réunion de commission du 29 mai : adopté.

Le trésorier donne lecture de la situation financière de l'exercice

écoulé ; l'Assemblée adopte le rapport et, par ses applaudissements, témoigne à M. Piat sa reconnaissance.

Couteau s'étonne qu'un don de 500 francs soit inscrit dans les recettes ; le président répond que le Groupement, tout en ne faisant plus appel à de nouveaux membres souscripteurs, continuera de recevoir les dons volontaires qui lui seront adressés par de généreux bienfaiteurs.

Le secrétaire fournit des explications sur les placements effectués, d'accord entre le trésorier et la Commission, et pour une meilleure utilisation des fonds disponibles.

Couteau ne semble pas satisfait du rôle joué par les délégués, au sujet d'une demande de secours qu'il a adressée à l'Union par l'entremise du président ; satisfaction ayant été donnée par la Caisse Fraternelle et le président ayant rempli tout son mandat en appuyant favorablement la demande, l'incident est clos.

Van Audenaerde demande si nous touchons des subventions du Nord et du Pas-de-Calais ; le secrétaire répond que les Conseils généraux de ces deux départements n'ont pu prendre nos demandes en considération, faute de crédits suffisants. Comme il s'étonne que la Société « Les Amis des Aveugles civils et les Aveugles de guerre » soit subventionnée, alors que notre groupement, qui se compose uniquement d'aveugles de guerre, ne l'est pas, le secrétaire répond que cette Société est légalement constituée, que lors de la formation du groupement, il a déjà été chargé d'une démarche à ce sujet et que les statuts de cette Société étant réguliers, nous n'avons aucun droit de regard que sur les fonds dont elle dispose.

Gros ayant demandé le relèvement des primes de naissance accordées par le Groupement, le Président lui indique les raisons morales qui empêchent de donner suite à ce vœu.

L'Assemblée, à la demande de Douale, exprime ses vifs remerciements à M. Maurice Privas pour son article : « C'est presque la lumière » paru dans un précédent Bulletin ; elle fait confiance à l'Union pour que cette question ne soit pas perdue de vue, et solutionnée au mieux des intérêts de tous.

Van Audenaerde rappelle deux vœux déjà soumis à l'Union et qu'il désirerait voir aboutir ; l'Assemblée les fait siens.

1^{er} vœu : Que le taux de base des pensions de reversion soit assimilé à celui des veuves de guerre.

2^o vœu : Que l'article 12 soit calculé sur le taux de 2.400 francs au lieu de 1.000 comme actuellement.

Le Président annonce qu'il est impossible de faire aboutir le principe des réductions sur les réseaux belges, ainsi que sur les transports en commun de la région parisienne.

Il est demandé aux camarades qui connaîtraient des aveugles de guerre ne faisant pas partie de notre Union, de faire de la propagande pour qu'ils se joignent à nous.

L'Assemblée se montre hostile au vœu d'un camarade demandant à ce que les aveugles soient munis d'un brassard jaune.

Dozinel s'étonne que son enfant ne puisse être admis comme pupille de la nation, alors qu'il connaît des mutilés moins atteints bénéficiant de ces avantages ; le Président indique que le projet de loi concernant cette question est toujours en instance devant le Sénat et que le cas signalé ressort donc uniquement de la Commission cantonale.

Ballet demande s'il n'existe pas de bons d'accouchement, cette question regarde la municipalité et le département.

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du projet du gouvernement concernant la transformation en pension des allocations d'ascendants regrette que rien n'ait été prévu pour les bénéficiaires de l'article 10 ; insiste vivement auprès de l'Union pour que toutes démarches utiles soient faites lors de la discussion du budget pour qu'un amendement soit déposé en notre faveur afin d'assimiler nos ascendants à ceux dont les fils sont morts pendant la guerre.

Le secrétaire fait part de la situation actuelle concernant le réajustement pour 1928 ; l'Assemblée laisse le Conseil libre d'agir au mieux de nos intérêts.

La discussion générale étant close, le Président rappelle aux camarades le lancement par l'Union d'une vaste souscription ; il prie chacun de mettre la meilleure volonté possible pour la réussite de ce projet ; il se tient à la disposition de ceux qui n'ont pas encore demandé de carnets à Paris et qui désireraient en placer. De nombreux camarades répondent à cet appel et 400 billets sont ainsi vendus. Le Président remercie et souhaite que la propagande donne de bons résultats.

Il est procédé à la remise des primes aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire :

Léon MURFT.

Bilan du 1^{er} Juin 1926 au 31 Mai 1927

ACTIF

Report actif de 1926.....		9.355 65
Recettes de l'exercice :		
Intérêts placements.....	322 90	
Membres donateurs.....	250 »	
Membres souscripteurs.....	1.280 »	
Dons divers.....	651 50	2.504 40
		<hr/>
		11.860 05

PASSIF

Dépenses :		
A l'Union de Paris.....	239 25	
Allocation un décès.....	100 »	
Primes à 6 naissances.....	300 »	
Tombola.....	100 »	
Imprimés timbre recouvrements.....	128 85	
Présences à l'Assemblée.....	160 »	
Déplacements délégués.....	260 75	1.288 85
En caisse espèces.....	528 65	
Crédit du Nord.....	10.042 55	10.571 20
		<hr/>
		11.860 05

Rapport financier pour l'année 1926-1927

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre la situation annuelle financière de votre Union Régionale.

Après avoir fait face aux engagements prévus envers les sociétaires: primes aux naissances, allocations aux décès, frais de déplacements, quote-part de l'Union, etc., la balance présente un excédent de recettes sur les dépenses de 1.215 fr. 55 qui, ajoutés à l'actif en caisse au 31 mai 1926 donnent un actif au 31 mai 1927 de 10.571 fr. 20.

Nous avons laissé jusqu'à présent notre capital en dépôt en banque, l'intérêt servi de 5 0/0 étant suffisamment rémunérateur comparativement aux placements similaires. Par suite de l'abaissement rapide du taux d'intérêt qui, en peu de temps, est passé à 3 0/0, soit impôt déduit

2,46 net, nous croyons qu'il est urgent de déplacer ces fonds pour leur faire rapporter un intérêt raisonnable et nous nous en rapportons à la sagesse du Conseil pour prendre une décision à ce sujet.

Je tiens à signaler que nous avons reçu d'un ami de notre Union régionale, M. A. Delmasure, de Roubaix, déjà donateur annuel, un don de 500 francs; nous tenons à lui exprimer ici toute notre reconnaissance.

Je vous prie, messieurs, de ratifier le bilan que nous vous avons soumis, en concordance avec nos livres.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT REGIONAL DE BORDEAUX

La Régionale de Bordeaux s'est réunie en un déjeuner amical, le 9 octobre 1927, à la Maison des Mutilés, 14, rue Margaux, Bordeaux. 52 convives étaient présents, dont 25 camarades.

M. Lelièvre, délégué des Amis des Soldats Aveugles de la Gironde, et M. Chariault, trésorier voyant, honoraient ce repas de leur présence.

Le champagne fut offert gracieusement par Mme Souhesse, vice-présidente de la « Maison des Mutilés », au dessert, le camarade Biray prit la parole pour exprimer sa joie de voir tous les camarades réunis, et porta un toast à la santé des convives avec l'espérance de les voir plus nombreux l'an prochain.

A l'issue de ce banquet, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à 14 h. 30 à la Maison des Mutilés, 14, rue Margaux, sous la présidence du camarade Biray. Sont présents : Gouny, Larré, Biray, Collot, Lanuc, Bideau, Magat, Brusson, Dunié, Arnoux, Arzagot, Ramadour, Monribot, Bergadieu, Darnaud-Guilhem, Dufourg, Vandromme, Bardet, Bissierier, Domingé, Chariault, Marquette, Messant, Lajouanne, Almey, Gatuing, Lopital, Tauzia, Bris, M. Chariault, trésorier voyant.

Sont excusés ou ont donné leurs pouvoirs : Castex, Michon, Cabanon, Martinet, Dangas.

Le Président souhaite la bienvenue aux camarades et les remercie d'avoir répondu à l'appel du Groupement. Ensuite, il rend compte à l'Assemblée des démarches qu'il fait à la T. E. O. B. relativement

aux cartes de tramways; en outre, il informe les camarades de la Gironde que la validité de ces cartes expire au 31 décembre 1927; les camarades pourront faire renouveler les dites cartes à partir du 1^{er} décembre prochain.

La parole est donnée à M. Chariault, trésorier voyant, pour la lecture du rapport financier pour l'exercice 1926-1927.

Les rapports moral et financier du Groupement sont adoptés à l'unanimité.

Conformément aux statuts, le Président rappelle à l'Assemblée que les membres du Bureau et délégués départementaux sont sortants. Aucune candidature n'ayant été posée, le Bureau et ses délégués restent en fonctions pour l'exercice 1927-1928.

Nomination d'un délégué pour les Basses-Pyrénées, en remplacement du camarade Palezis décédé. Le camarade Tauzia lui succède.

Composition du Comité d'administration :

Gironde : Collet, Lanuc, Magat, Bissier, Biray.

Délégués départementaux :

Charente-Inférieure : Brusson.

Dordogne : Martinet.

Landes : Domingé.

Basses-Pyrénées : Tauzia.

Hauts-Pyrénées : Michon.

Composition du Bureau pour l'exercice 1927-1928 :

Président : Biray.

Vice-président : Brusson.

Secrétaire : Magat.

Trésorier voyant : M. Chariault.

Nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant à l'Assemblée générale de l'U. A. G. : Biray, Magat.

Lecture est faite aux camarades du rapport moral et financier de l'U. A. G.

Le Groupement régional de Bordeaux :

1° Après échange d'observations et après avoir pris connaissance des lettres échangées entre son Président et l'Union, relatives aux projets de rajustement de pensions de 1928, fait confiance à son délégué pour demander certaines explications nécessaires avant d'émettre avis favorable à ce sujet;

2° Demande au Conseil d'administration de l'Union de faire rati-

fier par le Sénat le vote émis par la Chambre en date du 17 juin 1927 (vœux concernant les veuves sans pension);

3° Demande également au Conseil d'administration de l'Union d'agir en temps opportun relativement au relèvement des pensions des veuves de grands mutilés;

4° Renouvelle les vœux déjà émis précédemment en faveur des ascendants et pupilles;

5° Demande au Conseil d'administration de prendre des sanctions énergiques à l'égard des camarades ayant contracté un prêt d'honneur et qui, sans excuses valables, n'ont pas encore commencé à s'acquitter de leur dette; à l'unanimité l'Assemblée de la Régionale de Bordeaux demande purement et simplement la radiation et l'insertion des noms des 19 camarades au Bulletin de l'U. A. G.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 30.

GROUPE DE LIMOGES

Réunion du 16 octobre 1927

Le Groupe s'est réuni, le 16 octobre 1927, à 1 h. 23, salle annexe de la Chambre de Commerce à Limoges.

Etaient présents, les camarades: Bazinet, Capet, Cluzelaud, Denis, Fonchy, Grand, Grelaud, Méline, Pallier, Pélissier, Petitpaix, Sigault, Tricaud, Valladeau, Viance, Bressaudier, Fauconnet, Loulergue, Maillasson, Pagnand, Touzet, Chézaud, Renoux, Bogoin, Dupuy, Izaac, Estorges, Lagarde, Lardet, Peyrebrune.

Excusés : Desbans, Rouhaud, Quinsat.

Après une petite allocution du président Lagarde, les camarades expriment leurs remerciements au Conseil d'administration et spécialement au Bureau de l'U. A. G. et aux deux secrétaires généraux pour les résultats obtenus en l'année écoulée.

Les vœux suivants ont été émis :

Que le rapport moral et financier soit envoyé, chaque année, avant le 10 octobre, afin de permettre aux régionales d'en prendre connaissance,

Que l'on prenne en considération les vœux précédemment émis en faveur des veuves, ascendants et enfants,

Que soient construits, dès que les disponibilités le permettront, un ou plusieurs pavillons à proximité de la région du Centre. Ces maisons de repos pourront être, plus tard, transformées en maisons de retraite,

Que les camarades éloignés, et ayant au moins deux enfants, pui-

sent être admis, tous les deux ans, à un séjour d'un mois à Franceville, à la place de ceux qui, plus rapprochés, peuvent y aller quinze jours tous les ans,

Qu'une partie du produit soit affectée au compte Maison de retraite.

Au sujet du rapport Conan, les camarades expriment toute leur satisfaction, mais laissent le Conseil d'administration juge de faire valoir ce rapport à une date qu'il jugera opportune, tout en maintenant le contact avec les autres Associations de mutilés.

Le Groupe renouvelle les pouvoirs du Bureau et désigne, pour le représenter à l'Assemblée générale, les camarades Lagarde et Izaac.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DEPARTEMENTALE DU FINISTERE, LE 6 OCTOBRE 1927

Sont présents : Le Cocq, Kromer, Quéméner, Le Lann, Bénéat, Le Borgne (Laurent), Quéré, Coat, Bouguen, Kerangall, Kerneis, Querrien, Barbier, Sibiril.

Le Cocq, président, ouvre la séance à onze heures, et remercie les camarades qui sont venus et dit tout le plaisir qu'il a de nous trouver réunis, une fois l'an.

Le secrétaire donne lecture du rapport moral.

Adopté.

M. Kaigret, trésorier, donne lecture du rapport financier.

Adopté.

Lecture est donnée ensuite du rapport moral de l'U. A. G.

L'Assemblée demande au Conseil d'administration de l'U. A. G. de continuer sans relâche ses efforts jusqu'à ce que tous les vœux (reversion, pupilles, etc.) aient obtenu satisfaction.

L'Assemblée demande aussi à l'U. A. G. de faire son possible pour créer, dans le plus bref délai, la Caisse d'entr'aide, pour venir en aide aux veuves.

L'Assemblée émet un vœu défavorable pour la création d'une nouvelle maison de repos dans le Midi ; la Caisse d'entr'aide est chose bien plus utile et nécessaire : puis, après les camarades du Midi, pourquoi ceux du Nord et de l'Est ne demanderaient-ils pas la création d'une maison de repos dans leur région.

Sur la proposition du Bureau, l'Assemblée, sans abstention, décide

d'allouer une indemnité de 10 francs pour frais de déplacement aux membres de notre Départementale assistant à notre Assemblée générale et aux membres de notre Conseil d'administration obligés de se déplacer pour assister aux réunions du Conseil.

Tous les membres du Conseil d'administration sont réélus ; aucune modification dans la constitution du Bureau.

Sibiril est délégué pour représenter la Section à l'Assemblée générale de l'U. A. G.

Sur la demande des camarades, le Bureau décide de s'intéresser, auprès des hôteliers et restaurateurs de Landerneau où nous pourrions prendre un repas en commun au lieu de faire comme les années précédentes, de nous disperser et de prendre notre repas dans le premier restaurant venu.

Bénéat voulut bien se charger de s'arranger avec un hôtelier de Landerneau.

Nous nous sommes donc réunis pour prendre notre repas en commun à l'Hôtel de Bretagne. Prix du repas : 11 francs par personne.

La plus grande gaieté régna pendant tout le repas. Au café, Kromer, Quéméner et Le Cocq nous firent entendre de nombreuses chansons accompagnées au piano par notre dévoué trésorier, M. Kaigre.

Avant de nous séparer, de nombreux billets de souscription à la tombola de l'U. A. G. furent vendus.

Le Secrétaire :

SIBIRIL.

SECTION DEPARTEMENTALE DE LA HTE-GARONNE

Compte rendu de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Toulouse le dimanche 2 octobre 1927, au Grand Café de l'Hôtel de Ville.

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence du camarade Séguy, président.

Ont répondu à l'appel les camarades dont les noms suivent : Alibert, Balansa, Burgard, Calmès, Delmas, Desjardins, Fourment, Lacambre, Lajous, Latrille, Laurent, Monnier, Mousty, Prévost, Richou, Séguy, Soubié, Granet.

Se sont excusés, en envoyant leurs pouvoirs : les camarades Dupuy et Mirouze.

Absents : Alquié (Germain), Alquier (Louis), Campardon, Carrier, Curbières, Duplan, Lenfant, Pons, Saint-Marty, Vidal.

Assistaient à la séance : les camarades Satgé du Tarn, Paris du Lot-et-Garonne et Tissier de la Seine.

Le Président remercie l'assistance d'être venue aussi nombreuse et exhorte les camarades à agir de même pour les futures Assemblées car, il ne faut pas l'oublier, cette assiduité peut donner un grand poids aux vœux que la section pourrait présenter à notre Bureau central pour être discutés aux Assemblées de Paris.

Après approbation du rapport financier et du rapport moral de la Section, présentés par le camarade Séguy au nom du Bureau, le Président demande si l'Assemblée générale désire entendre la lecture du rapport financier et du rapport moral de l'U. A. G. Les camarades répondent qu'afin de ne pas s'obstruer le cerveau par les tas de chiffres contenus dans ce premier rapport, décident de passer outre, tout en renouvelant leur entière confiance à M. Levesque qui s'acquitte, avec tant de compétence et de dévouement, de ses fonctions de trésorier. Lecture est donc donnée du rapport moral de l'U. A. G. qu'en silence tout le monde écoute avec attention. Naturellement, ce rapport, qui ne contient que de bonnes choses en perspective à notre égard, est approuvé à l'unanimité. Mais, malgré cela, quelques camarades se plaignent qu'il ne contient pas encore assez de précisions sur notre prochain rajustement pour 1928. Et le Président, de les calmer un peu en leur annonçant des nouvelles de toute dernière heure, apportées hier dans une lettre que, sur sa demande, le Secrétaire général et très bon camarade Bloncourt lui a adressée.

En effet, cette lettre a le don d'apaiser les esprits, car elle signale que le Comité d'action dont l'U. A. G. fait partie, demande que le nouveau rajustement de 1,40 s'opère sur le taux de 1925, taux qui, comme on le sait, résultait d'un premier rajustement. Les camarades conviennent qu'en effet cette demande est toute à notre avantage mise à côté de la proposition du ministre des Finances, qui nous offre 60 0/0 sur le taux de 1919.

Le Président fait aussi remarquer que ce qu'il y a d'également intéressant dans la lettre du camarade Bloncourt, c'est que les articles 10 et 12 seraient compris dans ce rajustement, car, dit-il, il fut un temps où le camarade Bloncourt m'avait informé que ces articles n'étaient pas pris en considération par le Comité d'Action des grandes Associations. Et puis, aussi, j'ai remarqué que dans les innombrables vœux qui ont été émis dans les divers Congrès qui se sont succédé, aucun ne faisait allusion à ces articles. Sans douter de la bonne foi du dévoué

camarade Bloncourt, et afin de nous assurer de n'être pas mis de côté, le Président propose l'adoption du vœu suivant :

« Considérant qu'en toute justice, le rajustement de nos pensions de 1925 et le rappel de 1926-1927 ont été faits sur les taux de base afférents aux articles 10 et 12 qui sont inscrits sur nos livrets de pensions,

« La section demande à ceux qui sont chargés de défendre nos intérêts, c'est-à-dire aux membres du Bureau de l'U. A. G. et à ses délégués au Comité d'Action des grandes Associations, de soutenir toujours très énergiquement ce même point de vue dans toutes les démarches qu'ils auront à accomplir, soit auprès du Gouvernement, soit auprès du Comité d'Action. »

Ce vœu est approuvé à l'unanimité.

Après une discussion à laquelle prennent part tous les camarades, l'Assemblée demande que le Bureau de l'U. A. G. veuille bien prendre en considération la proposition suivante, afin qu'elle soit présentée au nom de notre Groupement aux délibérations du Congrès des Congrès de Versailles :

« Considérant que les invalides de 100 0/0, non article 10, mais seulement bénéficiaires de l'article 12, reçoivent pour ce dernier article une allocation spéciale qui est refusée à ceux qui ont en même temps l'article 10.

« L'U. A. G. émet le vœu que les grands invalides bénéficiaires des articles 10 et 12, qui sont forcés de cumuler de très graves blessures, puissent être également autorisés à cumuler les allocations afférentes à ces deux articles. »

La Section de la Haute-Garonne fait ensuite confiance à nos dirigeants pour l'aboutissement des vœux en suspens dont quelques-uns sont en voie de réalisation.

Et demande en outre que soit activée la formation à l'U. A. G. de la Mutuelle retraite pour nos veuves ou nos ayants droit et que le principe de la construction d'une maison de repos loin de Franceville soit bientôt mis en pratique.

Après quelques échanges de vues sur des questions locales, l'on procède au renouvellement du Comité de la Section.

Aucun candidat nouveau ne se présentant, le Bureau sortant suivant est réélu par acclamations : président Séguy, vice-président Calmès, secrétaire Fourment, membres du Comité Richou et Burgard, Trésorier voyant M. Satgé. Commissaire aux comptes voyant M. Masson. Le camarade Séguy est désigné comme délégué aux Assemblées de Paris.

Au nom du Bureau, le Président remercie les camarades de cette marque de confiance à leur égard et les assure de son profond et inaltérable attachement à la cause de tous les camarades en général et à ceux de la Haute-Garonne en particulier.
La séance est levée. Il est midi.

SECTION DÉPARTEMENTALE DU MAINE-ET-LOIRE DE L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Les Aveugles de guerre du Maine-et-Loire ont tenu leur Assemblée générale le dimanche 9 octobre, à 10 heures, dans les salons de l'Hôtel de la Croix de Guerre, à Angers, sous la présidence de leur camarade Panterne.

Etaient présents : Blaize, Boudeville, Brevet, Cointepas, Gallard, Girardeau, Guitton, Leveau, Mauriceau, Monfort, Panterne et Vernet.

Excusés : Aumasson, Baudon, Duverger, Moron, M. de la Villebiot, président du Comité de Patronage de la Section.

Le secrétaire rend compte que la section comprend actuellement vingt et un membres, et que 109 lettres ont été expédiées au cours de l'exercice écoulé.

Après avoir pris connaissance de la lettre de M. de la Villebiot, tous les camarades présents le remercient très vivement pour la démarche qu'il se propose de tenter en leur faveur auprès du Conseil Général de Maine-et-Loire.

On examine ensuite les moyens pratiques à mettre en œuvre pour que chacun puisse coopérer de façon utile au placement des billets de loterie mis en vente par l'U. A. G.; il est décidé, d'autre part, de demander à M. de la Villebiot de vouloir bien faire un appel pressant auprès de toutes les personnes composant le Comité de Patronage afin que chacune d'elles nous apporte une aide efficace dans cette circonstance.

Pour répondre au désir exprimé par un de nos camarades de Saumur, il est décidé que la réunion printanière de 1928 aura lieu dans cette ville.

Depuis le 23 mai, la section n'ayant eu ni recettes ni dépenses, le solde en caisse reste le même, c'est-à-dire de 915 fr. 40.

Renouvellement du Bureau : le secrétaire Leveau ayant fait connaître son intention de quitter prochainement le Maine-et-Loire reste en fonctions jusqu'à son départ, le camarade Cointepas acceptant de le

remplacer à ce moment-là. Le nouveau Bureau est ainsi composé : président Panterne, vice-président Brevet, secrétaire Leveau, secrétaire-adjoint Cointepas, trésorière Mme Cointepas.

Leveau est désigné à l'unanimité pour représenter la section auprès de l'Assemblée générale de l'U. A. G. du 6 novembre.

Vœux qui devront être renouvelés à cette Assemblée :

1° Paiement d'une seule plaque pour les bicyclettes accouplées et les tandems dont peuvent faire usage les aveugles de guerre;

2° A défaut de mieux, priorité simple dans les transports en commun de la région parisienne et dans les théâtres de Paris, en faveur des camarades de province sur présentation de la carte officielle d'invalidité;

3° Réduction de transport sur les chemins de fer en faveur des mutilés à 100 0/0 bénéficiaires de l'article 10.

Vœux nouveaux :

1° Création d'un livret d'allocation spéciale 5^{ter} en faveur des aveugles bi-manchots, les membres de la section angevine approuvant unanimement l'initiative prise par un groupe de camarades réunis à Franceville en août dernier;

2° Priorité de séjour en août et septembre à la maison de repos de Franceville en faveur des camarades ayant des enfants qui vont à l'école, séjour porté à un mois au lieu de quinze jours au moins tous les deux ans si on ne peut pas faire mieux.

En outre, les membres de la section font confiance au Conseil d'administration de l'U. A. G. et à son Bureau pour mener à bonne fin le programme de nos revendications générales.

La séance est levée à 12 heures pour être suivie d'un petit repas intime auquel assistent tous les membres présents et leurs familles.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-INFÉRIEURE

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence du camarade Godard, président actif.

Sont présents : Godard, Cagnard, Lemarchand, Angot, Rost, Frère, Abraham, Blondel, Dupuis, Féret, Prevel, Giroux, Landais, Leblond, Leroy, Lesade, Mauconduit, Talleur, Viel, Dupont, Varnier, Poure, Boulanger.

Se sont excusés et ont remis leur pouvoir : Bellanger, Verdure, Capelle, Vochelet, Hédouin.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance reçue : appel du préfet de la Seine-Inférieure demandant un appui moral et financier pour l'Office de la Nation; l'Assemblée propose une somme de 50 fr. qui est votée.

Lettres de camarades s'excusant de ne pouvoir venir à l'Assemblée et donnant leur pouvoir.

Lettre du camarade Feugray au sujet de la carte gratuite des tramways de Rouen. A cette occasion, le Président recommande à tous les sociétaires de bien vouloir envoyer leur photographie, car sur 52 sociétaires, il n'en est parvenu que 35.

Lettre de M. Dubreuil, maire de Rouen, député de la Seine-Inférieure, Président d'honneur acceptant de présider le banquet : des applaudissements accueillent la lecture de cette lettre.

Lettre de M. Brabant, Président d'honneur, s'excusant de ne pouvoir assister à l'Assemblée générale et au banquet et renouvelant aux membres de la section l'assurance de toute sa sympathie.

Lettre de M. A. Ravet, officier d'Académie, acceptant en son nom et en celui de M. et Mme Olaf E. Ray, de Chicago, l'invitation qui lui avait été faite d'assister au banquet.

Lettre du maire de Rouen du 21 juin 1926 annonçant un don de 1.500 francs fait à la section par M. et Mme Olaf E. Ray, de Chicago, pour offrir un banquet et des divertissements aux aveugles de la Seine-Inférieure.

Lettre de l'U. A. G. du 30 octobre 1926 annonçant l'augmentation des pensions.

Après la lecture de la correspondance, il est procédé à l'admission définitive, qui sera prononcée après avis favorable de l'U. A. G.

Le trésorier donne lecture de la situation financière. Puis, il est procédé à l'élection des membres sortants du Conseil d'administration, en remplacement de Angot et Abraham arrivés à expiration de leur mandat.

Angot et Abraham sont réélus à l'unanimité.

Vient ensuite l'examen de diverses questions :

Le camarade Giroux signale que plusieurs aveugles ayant donné leur adhésion à la Société de la Légion d'honneur n'ont reçu aucune carte. Le Président fera la réclamation nécessaire.

Godard signale l'intérêt qu'il y a d'adhérer à la Société de la

Défense de la Légion d'honneur, cotisation 5 francs, écrire directement à M. Scapini, en envoyant copie de la première page du livret de pension et arrêté ministériel.

Les vœux ci-après sont ensuite adoptés.

« Sur proposition du Président : 1° Que le secours aux veuves des « sociétaires soit porté à 2.000 francs; 2° Qu'une allocation de 200 fr. « soit donnée pour un mariage; 3° Qu'en cas d'opération ou maladie « prolongée de la femme d'un aveugle, un secours puisse être accordé. »

La séance se termine par l'élection du délégué à l'Assemblée générale de Paris, le camarade Angot est désigné pour représenter la section de la Seine-Inférieure.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

Le Président :
GODARD.

DEPARTEMENTALE DU TARN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 1927 A CASTRES

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Dupuy, d'Albi.

Sont présents : les camarades Dupuy, Caillaut, Geniès, Séverac, Blatgé, Gatimel, Maury, Dardie, Enjalbert, Bonnet, Vidal, Montalan, Huc, Satgé.

Ont écrit envoyant leurs pouvoirs : les camarades Cance, Germa.

Absent : Tanis.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance : adopté.

Lecture du compte rendu financier : adopté.

Lecture du compte rendu moral et du rapport financier de l'U.A.G. : adoptés.

Lecture d'une lettre du secrétaire général de l'U. A. G. donnant des nouvelles au sujet des décisions prises au Comité d'Entente et au Comité d'Action relatives au rajustement de nos pensions.

Après une discussion où prennent part la totalité des camarades, la Départementale approuve la conduite de ses délégués aux dits Comités et leur fait confiance pour mener à bonne fin toutes questions relatives à nos intérêts.

La Départementale demande en outre à l'U. A. G. de présenter au Congrès des Congrès à Versailles un vœu relatif à l'amélioration

du sort des plus grands parmi les grands invalides et permettant à ces derniers le cumul des allocations afférentes aux articles 10 et 12.

Lecture d'une lettre de l'U. A. G. au sujet de la propagande à faire pour la souscription en faveur de notre caisse d'entr'aide mutuelle. Les camarades décident de souscrire et de faire le nécessaire pour le plus grand placement des billets.

Le camarade Satgé, d'Albi, est désigné pour représenter la Départementale à l'Assemblée générale.

Renouvellement du Bureau : sont élus pour 1927-1928 les camarades Satgé, d'Albi, président, Enjalbert, de Saint-Juéry, secrétaire, et Mme Satgé, d'Albi, trésorière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire :

C. SATGÉ.

Compte rendu financier

Reste en caisse au 8 mai 1927.....	277 90
Cotisation Caillaut	5 »
Cotisation Cancé	5 »
Don Comité fête Saint-Leu.....	25 »
Don Mairie d'Albi.....	100 »
<hr/>	
Total des recettes	412 90
Envoi d'imprimés pour appel d'allocation.....	2 40
Convocation réunion d'octobre.....	2 10
Correspondances diverses U. A. G. et camarades.....	4 50
<hr/>	
Total des dépenses	9 »

Reste en caisse au 9 octobre 1927 :

412 fr. 90 — 9 fr. = 403 fr. 90

La Trésorière :

Mme SATGÉ.

RESULTAT DES ELECTIONS POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans sa séance du 6 novembre, l'Assemblée générale a procédé au renouvellement partiel du Conseil d'administration.

Membres inscrits	2.176
Votants	1.738
Bulletins blancs ou nuls	75
Suffrages exprimés	1.663

Ont obtenu :

Scapini	1.477	voix
Conan	1.333	—
Laffargue	1.248	—
Courteix	1.238	—
Arnault	1.218	—
Robert (Maurice)	1.181	—
Lagarde	1.162	—
Nicolaï	1.123	—
Virot	1.006	—
Satgé	978	—
Martin (Paul)	867	—
Dubois	764	—
Malingre	646	—
Freydinger	524	—
Toudouri	4	—
Seguy	2	—
Roman	1	—
Boudan	1	—

Sont élus administrateurs, pour trois ans, les camarades : Scapini, Conan, Laffargue, Courteix, Arnault, Robert (Maurice), Lagarde, Nicolaï, Virot, Satgé.

AVIS

Le Vélo-car. — Beaucoup d'entre nous voudraient refaire du vélo. Quelques-uns ont essayé les tandems et les accoupleurs, mais comme en général l'on demande à sa compagne de diriger le véhicule, l'on est souvent obligé d'abandonner ce moyen de locomotion, car il

est dur à conduire et même dangereux, la circulation automobile augmentant tous les jours sur les routes.

C'est pourquoi aujourd'hui je vous indiquerai en quelques lignes les caractéristiques du vélo-car, inventé tout dernièrement par un constructeur de cyclecars, lequel a bien voulu en mettre un à ma disposition, lors de notre Assemblée générale. Mais le mauvais temps ne m'a pas permis de faire faire des essais aux camarades, exception faite pour quelques camarades qui ont pu l'essayer rue Daru et dans les rues aux alentours, le matin du 6 novembre et tout le monde en a été émerveillé.

Le vélo-car, comme son nom l'indique, est un vélo carrossé ayant l'aspect d'une petite automobile. Les occupants pédalent pour le faire avancer, grâce à un changement de vitesse. A trois vitesses, il permet d'atteindre les 50 kilomètres à l'heure et en petite vitesse de monter toutes les côtes. Les occupants pédalent à leur gré, les pédaliers étant indépendants et possédant chacun leur roue libre. Il se conduit par un volant et à l'arrière l'on peut prendre un ou deux enfants, cela suivant leur âge.

Il n'entraîne pas de frais d'entretien et comme impôt il suffit d'acheter deux plaques de vélo et encore si notre revendication est acceptée par les pouvoirs publics, il n'en faudra plus qu'une.

Il peut posséder une capote et un pare-brise. Voici le moyen économique confortable et rapide pour se déplacer en tous lieux et l'on pourra encore l'emporter en vacances à plusieurs centaines de kilomètres, car il ne pèse que 50 kilos et on peut le mettre aux bagages.

Je me tiens à la disposition de tous les camarades pour leur adresser des prospectus et renseignements détaillés, de même que pour leur faire faire des essais. Dans ce cas, je les prierais de me prévenir à l'avance.

Lammerand, représentant de commerce, 47, boulevard de Ménilmontant, Paris (II^e).

MONTRES POUR AVEUGLES

M. Arthur Caron rappelle que le prix des montres pour aveugles de guerre est actuellement de 95 francs.

Lui écrire, 20, rue Gambetta, à Montmorency (Seine-et-Oise). M. Caron fait aussi la montre argent et or suivant qualité et genre, de même tout ce qui concerne la bijouterie.

OFFRE DU CAMARADE LACOTAS

Vins de grands crus, Château Canon étampé, Saint-Emilion rouge 1923 à 14 francs la bouteille.

Château la Trézotte étampé, Haut-Barsac blanc 1922 à 16 fr. 50
Moulin à Vent, Bourgogne rouge 1923 à 10 francs.

Pouilly, Bourgogne blanc 1923 à 10 francs.

Muscats (authentiques), coopérative de Frontignan à 15 francs la bouteille.

En caisses de 12 ou 25 bouteilles, port en sus.

Bordeaux champagnisés Johnston, carte blanche à 11 francs la bouteille.

Franco gare destinataire, en caisses de 25 bouteilles.

Vins de Table en barriques

	Pièce 1/2 pièce	
Vin rouge Coteau, 8°5 à 9°.....	450	245
Vin rouge Coteau supérieur, 9°5 à 10°.....	485	265
Vin rosé supérieur, 8°5 à 9°.....	485	265
Vin blanc, clairette vieille 12°.....	560	300

Pris sur gare Montpellier, logement et régie compris.

S'adresser au camarade A. Lacotas, 5, rue Gerhardt, à Montpellier (Hérault).

AVIS AUX CAMARADES BROSSIERS

Les camarades brossiers, ne pratiquant plus cette profession définitivement ou provisoirement, peuvent se mettre en rapport avec M. Lelièvre, 61, rue de Marseille, à Bordeaux, qui achèterait ou emprunterait les couteaux, guillotines et outillage.

Suis acheteur : matériel pour fabriquer les balais en sorgho. Faire offre : C. Satgé, 39, Foiral du Castelviel, Albi (Tarn).

A vendre : hautbois. S'adresser au camarade L. Debeaurain, 2, rue Jean-Jaurès, à Pont-Audemer (Eure).

A vendre : surjetteuse Dubied et une gratteuse 60 cm., entraînant main et moteur, le tout en très bon état.

S'adresser au camarade Dardié (Gabriel), rue de la République, Saint-Juéry (Tarn).

Serais reconnaissant à camarade pouvant me fournir indications pour location fin décembre d'une ou deux chambres meublées, avec cuisine, à Courbevoie ou Nanterre, autant que possible à proximité de l'école Hanriot (boulevard Saint-Denis ou Courbevoie) où mon fils doit suivre des cours pendant dix mois.

Transmettre renseignements au camarade Valdant, 27, route de Longwy, à Thionville (Moselle).

Le camarade Auguste Teilhet, 28, rue Jacob, Paris, nous prie d'informer les camarades que Mlle Teilhet, sa sœur, tient à la même adresse un magasin de parapluies, ombrelles, cannes et maroquinerie, ainsi qu'un atelier de réparation et recouvrement.

Les camarades et leurs familles qui voudront bien s'y adresser seront traités à des conditions exceptionnelles.

A vendre : accoupleur très bon état au prix de 150 francs.

S'adresser au camarade Fonchy, 12, route de Quinsac, Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

AVIS

Le directeur des magasins « A Réaumur » nous informe que pour toute expédition aux camarades, faite franco de port, le montant des frais d'envoi sera déduit de la remise.

La maison L. Bernier, 100, rue Monge (faïence, porcelaine, verrerie, articles pour cadeaux), nous informe qu'elle consent aux membres titulaires de l'Union des Aveugles de Guerre une remise de 10 0/0 sur le montant de leurs achats.

L'Art de se Meubler vous est offert gracieusement. Notre superbe album illustré de 180 pages vous sera envoyé sur simple demande aux : Galeries Barbès, 55, boulevard Barbès, Paris (ne pas confondre, au coin de la rue Labat).

COTISATIONS VOLONTAIRES FÉLICITATIONS

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leurs cotisations, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Robert (Maurice), 30 fr., Rosant, 10 fr., Riou, 10 fr., Abderalmann, 20 fr., Gohin, 10 fr., Pierre (Jean), 20 fr., Barré (Georges), 10 fr., Webber, 50 fr., Maho, 30 fr., Vallier, 20 fr., Le Lann, 10 fr., Legrand (G.), 25 fr., Ray, 50 fr., Goussé, 10 fr., Lefebvre (Charles), 20 francs.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, GRILLET, NOIREAUX.

Secrétaire général : BLONGCOURT.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, ROIS, CABASBON,
COURTEIX, DERUNDER, FAUVÉL, CONAN, GOUBIN, GUBÉAM, IZAAC, LAFARGUE,
LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice),
SATGÉ, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;

M. Marcel BLOCH;

Mme BROQUIN;

M. CHEFFER;

M. Pierre CHÉROT;

Mme CHEVALIER;

Mme CONTAMIN;

Mlle JALAGUIER;

Baronne DE GROTHUSS-GERNANDT;

Mme HENRI;

Mme KALT;

Mme L'EVESQUE;

Mme LÉVY-WEISS;

M. MAYER.

Mme MEYER;

Mme MUS;

M. PASCAL;

D^r SCHNEIDER;

Colonel DE TRAVERSAY.

Liste des Donateurs

Mme Michaud à Paris (transmis par *Les Annales*), 10 fr. — Produit d'une quête faite au mariage des époux Droxler-Wuillème à Singly (Ardennes), 25 fr. — Mme Condamin-Lyotard, à Constantine, 5 fr. — M. Pierron, Antibes, 25 fr. — Société Sadac, Paris, 500 fr. — M. Roeser, Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne), 1.000 fr. — M. Caupert, Alger, 5 fr. — Mme Cardon, à Paris, 20 fr. — Mme Bernheim, à Paris, 50 fr. — M. Calame, à Paris, 100 fr. — Mlle Brossard, Pornic (Loire-Inférieure), 200 fr. — Mlle Granger, Chanes (Saône-et-Loire), 10 fr. — M. Emile Jouvenau, Bruxelles, 50 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — La commune de Saint-André, Ile de la Réunion, 500 fr. — Milles Vincent et M. et Mme Vaireaux (transmis par la Sidi-Brahim de Longwy), 100 fr. — Mme Bourguignonne, 20 fr. — Mme Fournerot, 30 francs.

